Contrat d'Entretien Système Eau de pluie

Le soussigné, dénommé ci-après « le Client » :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom, Prénom : |  |
| Adresse : |  | N°  |
| Localité : |  |  |
| Tél Privé : |  | Fax : |  |
| Tél Bureau :  |   | Fax : |  |
| Représentant la société : |  |
| Nom : |  |
| Adresse facturation : |  | N° |
| Localité : | Canton postal : |
| Tél :  |  | Fax : |  |
| N° TVA : |  |
| Responsable entretien : |  |

souscrit à un contrat d'entretien annuel auprès de la société ZUKO sa de sa citerne Eau De Pluie installée à :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Adresse : |  | N° |
| Localité : |  |
| Tél :  |  | Fax : |  |
| Date de mise en route de la station: |
| Ancienneté immeuble: (à la date de signature) | plus de 15 ans [ ]  | entre 5 et 15 ans [ ]  | moins de 5 ans [ ]  |

**Tarif HTVA d'application à la signature du contrat :**

|  |
| --- |
| **Entretien simple : 170 €/an**  |
| **Supplément** **distance** pour lieu excentré, minimum/visite : |  40 € [ ]  |
| **Option contrôle** pompe supplémentaire, par pompe : |  60 € [ ]  |
| **Option contrôle** fosse supplémentaire, par fosse : |  25 € [ ]  |
| **Option visite** supplémentaire en cours d'année pour contrôle rapide:  |  105 € [ ]  |

Les tarifs et coûts indiqués sont ceux valables à la signature du contrat. Ils sont révisables à chaque date anniversaire du contrat en fonction de la variation de l’index des prix à la consommation

L'entretien simple comprend les frais de déplacement et la main d'œuvre pour les contrôles suivants:

 Coffret électrique et programmateur.

 Tuyauterie d'alimentation.

 Inspection visuelle et électrique des pompes.

 Inspection de la cuve.

 Inspection du bon fonctionnement des alarmes (si installé).

 Rapport d'inspection (par courrier).

 Conseils pour améliorer le fonctionnement du système

ZUKO prendra contact avec le responsable de l'installation +/- 2 semaines à l'avance afin de fixer la date de l'entretien. Le rendez-vous sera confirmé par courrier, la facture sera jointe, elle est payable dès réception de celle-ci sur notre CC n° 210-0459651-20.

Il est entendu que les couvercles de toutes les cuves à inspecter sont dégagés et facilement accessibles le jour de l'entretien. Une prise de courant 230 V sera facilement accessible (moins de 25 m) à partir des cuves. Un tuyau de jardin sera mis à disposition aux alentours des cuves à inspecter.

La main d'œuvre pour les réparations et les travaux non prévus ainsi que pour les pièces de rechange seront comptés aux tarifs en vigueur à la date de leur exécution. Un forfait déplacement sera compté si une deuxième visite est nécessaire.

En cas de panne, nous vous garantissons qu'un technicien se déplacera endéans les 72 heures. Le technicien aura un minimum de pièces de rechanges avec lui pour effectuer les réparations les plus courantes.

Le contrat est résiliable avec un préavis de 3 mois, sinon, il est reconduit par tacite reconduction d'année en année.

Contrat signé pour accord en 2 exemplaires à , le 2016

LE CLIENT ZUKO S.A.